le tisserand

tissons son avenir

PROJET de SERVICE

BIENVENUE EN HOLLANDE

Texte d'Emily Pearl Kingsley

« On me demande souvent de décrire mon expérience d'avoir élevé un enfant aux besoins particuliers pour aider ceux qui n'ont pas vécu cette expérience unique, à comprendre, à imaginer ce que l'on peut ressentir.

C'est comme ça...

Quand vous allez avoir un enfant, c'est comme planifier un fabuleux voyage... en Italie. Vous achetez un tas de livres sur le pays, des guides qui vous permettent d'établir votre itinéraire... le Colisée, Michel-Ange, les gondoles de Venise. Vous apprenez même quelques phrases d'italien, cela devient vraiment très excitant.
Après quelques mois d'anticipation passionnée, enfin le grand jour arrive. Vous faites vos valises et vous partez. Plusieurs heures plus tard l'avion atterrit. L'hôtesse annonce : « Bienvenue en Hollande ! ». En Hollande ?? Comment ça en Hollande ?? Mon billet était pour l'Italie, pas la Hollande ! Je suis sensée être en Italie. Toute ma vie, j'ai rêvé d'aller en Italie... Mais il y a eu un changement d'aiguillage en cours de route. Ils ont atterri en Hollande et vous devez y rester.

La chose importante, c'est qu'ils ne vous ont pas amené dans un endroit horrible, dégoûtant, immonde, pestilentiel, où règneraient la famine et les maladies. C'est juste un endroit différent. Alors vous devez aller acheter de nouveaux guides, vous devez apprendre une langue complètement nouvelle. Et vous allez rencontrer un groupe de gens totalement nouveau que vous n'auriez jamais rencontré autrement.
C'est juste un endroit différent. Le rythme est plus lent qu'en Italie, c'est moins clinquant. Après quelque temps, vous reprenez votre souffle, vous regardez alentour, et vous remarquez qu'il y a des moulins en Hollande. La Hollande a des tulipes. La Hollande a même des Rembrandt. Mais tous les gens que vous connaissez sont allés en Italie, et ils vantent les merveilles de l'Italie et le bon temps qu'ils ont eu là-bas. Et pour le reste de votre vie vous pensez : « Oui c'est là que j'étais supposée me rendre, c'est ce que j'avais prévu ». Et la peine ne s'en ira jamais, car la perte de ce beau rêve est une perte majeure.
Mais si vous passez votre vie à vous morfondre de n'avoir pas atterri en Italie, vous risquez de ne jamais être libre d'apprécier les choses très spéciales qu'on ne trouve qu'en Hollande. »

SOMMAIRE

1. CADRE INSTITUTIONNEL

1.1. Philosophie du service (valeurs et vision)
1.2. Historique
1.3. Contexte institutionnel
1.4. Charte partenariale AViQ / ONE
1.5. Convention AViQ / Promemploi
1.6. Convention Promemploi / SAP
1.7. Convention Tisserand / Accueil Assistance
1.8. Secret professionnel
1.9. Missions du Tisserand

2. LE TISSERAND

2.1. Coordonnées
2.2. Participation financière
2.3. Public cible concerné
2.4. Zone géographique d'intervention

3. PRESTATIONS PROPOSÉES

3.1. Information / Sensibilisation
3.2. Accompagnement des milieux d'accueil (collectifs et familiaux)
3.2.1. Accompagnement des milieux d'accueil (collectifs et familiaux)
3.2.2. Le cadre institutionnel : la convention de collaboration Tisserand / MA
3.2.3. Articulation de l'accompagnement
3.2.3.1. 1er temps de rencontre du/de la responsable du MAC ou de l'assistant-e social-e d'un service d'accueillant-e-s conventionné-e-s
3.2.3.2. Rencontre de l'équipe / accueillant-e
3.2.3.3. Mobilisation de la cellule
3.2.3.4. Interventions dans le milieu d'accueil
3.2.3.5. Réunions de coordination et du suivi de l'accompagnement Tisserand
3.2.3.6. Réunion famille / accueillant-e / intervenants extérieurs
3.2.3.7. Heures de remplacement décalé (pour les milieux d'accueil collectifs ou les co-accueils)
3.3. Renfort
3.3.1. Rôles et limites de l'assistant « renfort »
3.3.2. Début et fin d'un renfort
3.3.3. Réunion de préparation du renfort
3.3.4. Passage du renfort en remplacement
3.4. Formation
3.4.1. Module 1 - Prérequis
3.4.2. Module 2 - Module de base
3.4.3. Journées Inter Milieux d'Accueil (JIMA)

Le Tisserand est un service de soutien aux professionnel-le-s des milieux d'accueil de l'enfance lors de l'accueil (et/ou sa préparation) d'un enfant en situation de handicap ou dont le développement interpelle.

Que le handicap soit décelé durant la grossesse, à la naissance ou au cours du développement, l'accompagnement d'un enfant ayant des besoins spécifiques impose à la famille de nombreux aménagements. Pour ne parler que d'une des multiples facettes de la situation, l'un des parents se voit souvent contraint d'aménager son temps de travail, voire d'abandonner son emploi (ou sa formation).

Comme pour tous les enfants et leur famille, l'accueil, d'un enfant dont le handicap est avéré ou dont le développement interpelle est avant tout un droit, comme pour tout autre enfant. Il est bénéfique :

- pour son développement, favorisé par la présence de ses pairs
- pour ses parents qui peuvent maintenir plus facilement leurs activités et/ou se ménager des temps de répit
- pour enrichir chacun-e de la normale diversité de tout groupe de vie

Le Tisserand sensibilise à la diversité les professionnel-le-s de l'accueil mais également les futur-e-s professionnel-le-s et le grand public. Il contribue, par petites touches, à tisser une société où la normale diversité sera peu à peu vécue dans toute sa richesse.

le tisserand
tissons son avenir

1. CADRE INSTITUTIONNEL

1.1. Philosophie du service (valeurs et vision)

L'enjeu qui transparaît est celui du droit : droit à la différence, à la diversité, à l'accueil pour tous.

Inclure un enfant en situation de handicap dans des services ordinaires, c'est reconnaître et accepter les différences comme faisant partie du monde.

Le terme « diversité » ne gomme pas les différences, mais au contraire leur reconnaît une existence légitime et les valorise. Parler de diversité plutôt que de différence est positif car cela questionne la notion de normalité et met l'accent sur l'apport de chacun à la collectivité, la richesse engendrée par l'accueil de tous.

Le Tisserand, par ses différentes actions impulse et soutient l'inclusion et contribue à :

- Permettre aux enfants en situation de handicap de bénéficier des apports d'un milieu d'accueil : créer des liens avec des professionnel-le-s de l'enfance, rencontrer d'autres enfants, permettre des temps vécus en dehors du milieu familial, grandir et s'épanouir, …
- Permettre à leurs parents, comme aux autres parents, l'accès à une place d'accueil avec les garanties indispensables de qualité, leur donner la possibilité de souffler, de conserver ou de retrouver un emploi, une formation. Eviter l'isolement, favoriser la création de liens sociaux, valoriser leurs compétences, les extraire de la seule étiquette de « parents d'enfant handicapé ».
- Maintenir un équilibre familial, notamment pour le bien-être de la fratrie
- Amener le plus grand nombre de structures à devenir inclusives

L'enjeu parallèle à celui du droit à l'accueil pour tous est celui de démontrer l'apport de celui-ci. Lorsque toutes les particularités de tous les individus au sein de la société sont prises en considération, la collectivité s'en trouve enrichie, humanisée.

C'est pourquoi le Tisserand impulse, soutient, organise des campagnes et des temps d'information et de sensibilisation dans des cadres divers : salons, projets communaux, écoles, milieux d'accueil,…

Qu'est-ce que le partenariat ?

Le **partenariat** se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation.

Le partenariat, c'est :

- Un partage de valeurs
- Un respect mutuel des rôles individuels et des pratiques pédagogiques, en ayant une optique éducative commune
- Une bonne communication avec des échanges réels, francs et fréquents
- Une relation de confiance
- Une prise en considération des vécus, difficultés, motivations et ressources individuels
- Une répartition claire des responsabilités, des rôles et tâches de chacun
- Une bonne coordination entre les responsables et des attitudes respectives qui suivent une cohérence générale pour la gestion d'équipe
- Une volonté réelle de coopération pour participer au challenge lancé

1.2. Historique du projet

Au début de l'année 2009, l'AViQ[1] (anciennement AWIPH[2]) lance un appel à projets. Il s'agit de mettre en place des cellules mobiles de soutien à l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil ordinaires autorisés par l'ONE[3] (crèches, maisons d'enfants, maison communales de l'accueil de l'enfance, haltes accueil, services d'accueillant-e-s conventionné-e-s et accueillant-e-s autonomes) et les services d'accueil spécialisés petite enfance.

En juin 2009, un comité de sélection, auquel a participé une délégation ONE, a sélectionné les projets :

- « Caravelles » pour le Brabant wallon
- « AIMA » et « PICSAP » pour Liège
- « Badiane » pour Namur
- « Vers l'accueil des bébés extraordinaires », « Les Coccinelles » et « Grandir et s'épanouir dans la diversité » pour le Hainaut
- « Le Tisserand » pour le Luxembourg

L'ASBL Promemploi, active dans le secteur de l'accueil de l'enfance en province de Luxembourg, a répondu à cet appel à projets en partenariat avec les deux services d'aide précoce (SAP) de la province et en collaboration de l'ONE.

1 Agence pour une Vie de Qualité. Pour le Tisserand : AViQ - Handicap
2 Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées
3 Office de la Naissance et de l'Enfance

L'ASBL Promemploi bénéficie également du soutien du FSE[4] qui contribue au renforcement financier du Tisserand.

1.3. Contexte institutionnel

Le **Tisserand** est un Service d'Impulsion et de Soutien à l'Inclusion de personnes handicapées (enfance), AViQ.

Le Tisserand est un partenariat entre :

- L'ASBL Promemploi d'Arlon, coordinatrice du Tisserand
- « Alter et Go – Service d'aide précoce » de Forrières
- Le service d'aide précoce « Premiers Pas » de Bastogne

Le **Tisserand** travaille en étroite collaboration avec l'ONE.

1.4. Charte partenariale AViQ / ONE

C'est un document balise entre les deux administrations (AViQ-ONE), issu d'un groupe de travail.

Les objectifs de cette charte sont de concrétiser les modalités de collaboration entre l'AViQ et l'ONE et de définir le niveau d'intervention de chacun.

1.5. Convention AViQ / Promemploi

L'ASBL Promemploi est coordinatrice du service Tisserand et l'organisme de contact avec l'AViQ. Les modalités d'attribution des subsides AViQ alloués au Tisserand, dans le cadre de l'initiative spécifique « Accueil de la petite enfance », sont reprises dans la convention d'attribution de subvention du 03/09/2009 et ses avenants convention conclue entre l'AViQ et l'ASBL Promemploi.

1.6. Convention Promemploi / SAP

Cette convention a pour objectif de définir les modalités du partenariat entre Promemploi et les services d'aide précoce afin de poursuivre et de développer l'activité du service de soutien à l'accueil de l'enfance, le Tisserand, sur le territoire de la province de Luxembourg.

1.7. Convention Tisserand / Accueil Assistance

Cette convention a pour objectif de définir les modalités pratiques entre Accueil Assistance et le Tisserand, dans le cadre du renfort.

4 Fonds social européen

1.8. Secret professionnel

Les membres du Tisserand et du milieu d'accueil sont tenus au secret professionnel. Ils peuvent échanger des informations dans le cadre du secret partagé. Ils sont également autorisés à divulguer et révéler les déclarations ou des faits constatés dans l'exercice de leur profession dans les cas où la loi les y oblige (cfr article 458 du code pénal).

1.9. Missions du Tisserand

- Favoriser la réalisation de démarches d'inclusion en cours ou à venir menées par le-s professionnel-le-s ou futur-e-s professionnel-le-s des milieux d'accueil de l'enfance et le réseau

- Contribuer, dans le cadre d'un partenariat entre le Tisserand et le milieu d'accueil de l'enfance, à maintenir un accueil de qualité pour tous les enfants, y compris l'enfant en situation de handicap. Ce partenariat permet à chacun des enfants de :
  - Faire partie du groupe, se sentir accueilli et le bienvenu, ainsi que sa famille
  - Etre reconnu dans les différentes composantes de son identité
  - Apprendre de l'autre et s'enrichir mutuellement
  - Participer activement à la vie du milieu d'accueil
  - Lutter contre les préjugés et favoriser une attitude d'ouverture

- Agir, avec le milieu d'accueil de l'enfance, contre toute forme institutionnelle de discrimination

- Etre un relais et une ressource auprès des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des milieux d'accueil de l'enfance

- Ajuster l'offre de services en fonction des besoins et des demandes des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des milieux d'accueil de l'enfance, et dans la limite des possibilités du service de soutien à l'accueil de l'enfance

- Faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les milieux d'accueil de l'enfance

- Valoriser les compétences et aptitudes des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des milieux d'accueil de l'enfance afin de favoriser la mise en œuvre d'un accueil inclusif de qualité

- Permettre aux enfants en situation de handicap d'accéder à l'éducation et à des lieux éducatifs complémentaires au milieu familial

- Respecter les objectifs assignés aux milieux d'accueil par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 fixant le code de qualité et de l'accueil ou les objectifs fixés par l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2003 aux opérateurs de l'accueil des enfants durant le temps libre

- Respecter les principes énoncés au sein de la charte partenariale, signée entre l'AViQ et l'ONE, qui définit leurs modalités de collaboration ainsi que le cadre dans lequel s'établissent les relations entre les professionnel-le-s de chacune des organisations sur le terrain

2. LE TISSERAND

2.1. Coordonnées

Le Tisserand > Promemploi ASBL
Rue des Déportés 140
6700 ARLON
063/24 25 28
0472/70 07 11
letisserand@promemploi.be

L'équipe du Tisserand est joignable :
Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h au 063/24 25 28
En dehors de ces heures, les communications sont déviées vers un répondeur.

2.2. Participation financière

Aucune participation financière n'est demandée, pour autant que le cadre concernant les conditions d'encadrement pour un renfort Tisserand soient respectées (voir passage du renfort en remplacement).

2.3. Public cible concerné

Le Tisserand s'adresse à tous les milieux d'accueil de l'enfance autorisés par l'ONE implantés en province de Luxembourg :

- Crèches
- Maisons communales d'accueil de l'enfance
- Maisons d'enfants
- Haltes accueil
- Accueillant-e-s et co-accueillant-e-s autonomes ou conventionné-e-s avec un service
- Services d'accueil spécialisés petite enfance

2.4. Zone géographique d'intervention

Le Tisserand intervient sur le territoire de la province de Luxembourg.

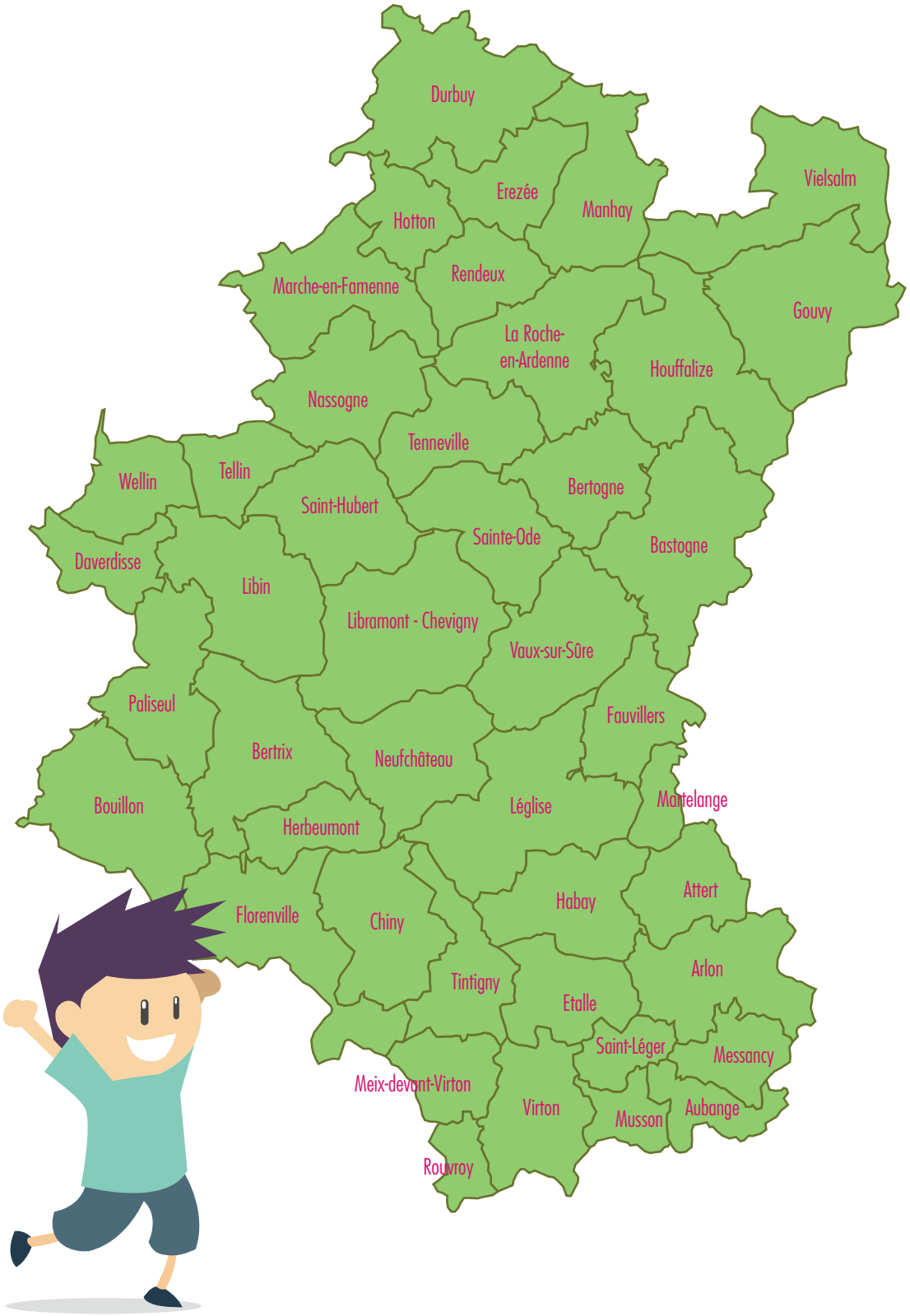

3. PRESTATIONS PROPOSÉES

3.1. Information / sensibilisation

QUOI ?

Séances d'information, échange d'information

POUR QUI ?

- Les professionnel-le-s des milieux d'accueil
- Les écoles de puériculture, éducateurs/trices, …
- Le tout public

Le Tisserand informe les professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s ainsi que le grand public de ses actions. Il les sensibilise également à l'accueil de la diversité.

Ces actions peuvent prendre les formes suivantes :

- Echanges téléphoniques
- Distribution de folders, affiches
- Participation à des salons, événements publics en lien avec l'accueil de l'enfance
- Séances d'information
- …

« SI JE DIFFÈRE DE TOI, LOIN DE TE LÉSER, JE T'AUGMENTE. »
ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY

3.2.. Accompagnement

QUOI ?

Soutien du milieu d'accueil dans le cadre d'un projet d'inclusion d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap

- Réflexion en équipe.
- Soutien aux observations
- Soutien à la relation avec l'enfant, avec ses parents
- Recherche de jeux inclusifs
- Recherche de situations favorisant les interactions entre tous les enfants
- Recherche d'aménagements de l'espace
- Réflexion autour des tâches et pratiques
- Partage d'expériences, échanges et écoute des besoins des professionnel-le-s

POUR QUI ?

- Les professionnel-le-s des milieux d'accueil

3.2.1. ACCOMPAGNEMENT DES MILIEUX D'ACCUEIL (COLLECTIFS ET FAMILIAUX)

Le Tisserand peut accompagner un milieu d'accueil en amont ou lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou dont le développement interpelle.

Nous souhaitons nous adapter à chaque structure faisant une demande de soutien / d'accompagnement.

Pour chaque situation, nous tentons de partir du fonctionnement propre à chaque milieu d'accueil ainsi que de ses particularités (collectif, familial, spécifique), des attentes et ressources des professionnel-le-s, de la réalité de la situation qui sous-tend la demande.

Le milieu d'accueil est tenu d'informer de l'intervention du Tisserand, selon la situation, son coordinateur accueil ONE, son agent conseil ONE, …

3.2.2. LE CADRE INSTITUTIONNEL : LA CONVENTION DE COLLABORATION TISSERAND / MA

Pour nous inscrire dans un cadre de travail commun et agir dans une optique de cohésion, le milieu d'accueil et le Tisserand signent une convention de collaboration.

Toute collaboration s'inscrit à la fois dans le projet d'accueil du milieu d'accueil et dans le projet de service du Tisserand, dans le respect de leur cadre règlementaire respectif. Ainsi, en fonction du degré de collaboration nécessaire à l'accompagnement à réaliser, les deux parties s'engagent à prendre connaissance et à respecter les modes de fonctionnement, les missions, les valeurs et les principes pédagogiques de son partenaire.

A cette fin, dès le début de toute collaboration, chacune des deux parties remet à l'autre, dans le respect de la confidentialité, une copie de ses documents officiels :

Pour le milieu d'accueil :
- projet d'accueil
- règlement d'ordre intérieur

Pour le Tisserand :
- convention de collaboration
- projet de service

La convention de collaboration officialise notre engagement mutuel et sert à baliser les grands axes du cadre dans lequel nous proposons de travailler.

Cette convention vise à préciser les limites de la collaboration et les moyens matériels et humains mis à disposition. Elle rappelle nos missions et permet de clarifier les objectifs de l'accompagnement, les objectifs du renfort, la durée de l'accompagnement, le mode d'évaluation…

3.2.3. ARTICULATION DE L'ACCOMPAGNEMENT :

3.2.3.1. 1ER TEMPS DE RENCONTRE DE LA /DES RESPONSABLE-S DU MAC[5] OU DE L'ASSISTANT-E SOCIALE D'UN SERVICE D'ACCUEILLANT-E-S CONVENTIONNÉ-E-S

- Présentation du service Tisserand et du milieu d'accueil
- Ecoute de la demande et de la présentation de la situation
- Relevé des démarches déjà effectuées – voire à effectuer – et des ressources internes

3.2.3.2. RENCONTRE DE L'ÉQUIPE / ACCUEILLANT-E

Le Tisserand rencontre l'équipe ou accueillant-e ou co-accueillant-e en dehors de la présence des enfants.

5 Milieu d'accueil collectif

Lors de cette rencontre :

- Le Tisserand est présenté d'une manière concrète
- Les représentations et émotions liées suscitées par l'accueil peuvent être exprimées, travaillées
- L'accompagnement de l'enfant, des parents, les questions et difficultés rencontrées sont abordées
- En s'appuyant sur un canevas d'analyse de la demande pré-complété par l'équipe / l'accueillant-e / les co-accueillant-e-s, la demande d'accompagnement est précisée

3.2.3.3. MOBILISATION DE LA CELLULE

La cellule est composée :

- du/de la/des co-gestionnaire-s Tisserand
- du/de la directeur/trice du SAP
- du/de la coordinateur/trice accueil/agent conseil ONE concerné-e-s par la demande

La cellule est un lieu de réflexion où les différentes perceptions se croisent.

La cellule se réunit, dès que possible, au moment de la demande d'accompagnement d'un milieu d'accueil et analyse la demande. Elle se réunit également après chaque réunion de coordination / suivi de l'accompagnement Tisserand, au sein du milieu d'accueil.

Elle acte la demande d'accompagnement et les objectifs « inclusion » du MA[6], voire y apporte des points de vigilance. Elle peut proposer des pistes complémentaires.

La réflexion de la cellule est transmise au milieu d'accueil sous forme d'avis de cellule annoté, signé par le milieu d'accueil et joint à la convention de collaboration.

La cellule veille à ce que la convention liant le milieu d'accueil et le Tisserand soit respectée.

3.2.3.4. INTERVENTIONS DANS LE MILIEU D'ACCUEIL

Un intervenant Tisserand peut se rendre dans le MA après la première rencontre de l'équipe/accueillant-e/co-accueillant-e-s ou à tout autre moment demandé par le MA pour répondre aux besoins de l'équipe, en adéquation avec les besoins relevés et/ou objectifs définis en réunion ou proposés par la cellule.

Par exemple :

- ✓ rechercher avec les professionne-le-s des pistes concernant la communication à l'enfant en situation d'inclusion, les interactions entre enfants, les jeux, le portage, les temps de repas, de change, l'organisation de l'espace, les mouvements les plus adéquats pour l'enfant…
- ✓ apporter un soutien à la mise en place d'observations
- ✓ …

6 Milieu d'accueil

3.2.3.5. RÉUNIONS DE COORDINATION ET DU SUIVI DE L'ACCOMPAGNEMENT TISSERAND

L'accompagnement Tisserand nécessite des réunions de coordination / suivi avec l'accueillant-e / les co-accueillant-e-s ou avec l'ensemble de l'équipe du MAC - hors présence des enfants.

Ces réunions permettent de faire le point sur les besoins de l'équipe, les objectifs que le milieu d'accueil s'est fixés, l'adéquation de l'accompagnement Tisserand.

Par ailleurs, lors de ces réunions en fonction des besoins, différentes facettes de l'inclusion peuvent être ré-abordées :

Par exemple :

- ✓ les représentations, les émotions suscitées par cet accueil
- ✓ le cadre « accueil ordinaire non thérapeutique »
- ✓ les échanges entre puériculteurs/trices/accueillant-e-s quant aux « recherches d'ajustements de l'espace, de l'organisation lors des temps de repas, de change, de jeux,… »
- ✓ la communication aux parents
- ✓ le « passage de flambeau » vers une autre équipe (en interne, une autre crèche lors d'un déménagement ou vers l'école maternelle ordinaire ou spéciale, institut spécialisé)
- ✓ …

3.2.3.6. RÉUNION FAMILLE / MILIEU D'ACCUEIL / INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Le Tisserand peut organiser, sur demande du MA, une rencontre centrée sur le réseau entourant l'enfant.

3.2.3.7. HEURES DE REMPLACEMENT DÉCALÉ (POUR LES MILIEUX D'ACCUEIL COLLECTIF OU LES CO-ACCUEILS 0-3 ANS)

De manière à valoriser les heures de réunions de coordination / suivi, le service Accueil Assistance pourra effectuer du « remplacement décalé » au prorata des heures prestées en réunion ; ceci grâce au soutien financier du Fonds social européen.

Par exemple : 2 responsables et 6 puéricultrice/trices participent à une réunion d'1h30 de coordination/ suivi de l'accompagnement Tisserand :

12h (8 x 1,5) de remplacement décalé seront proposées sans participation financière à ce milieu d'accueil.

Les modalités pratiques d'organisation de ces heures de « remplacement décalé » sont envoyées au milieu d'accueil qui le souhaite.

3.3. Renfort

QUOI ?

Un-e professionnel-le supplémentaire de manière temporaire pour permettre aux professionnel-le-s de dégager du temps pour répondre à des objectifs définis dans le cadre d'un accompagnement.

POUR QUI ?

- Milieux d'accueil

PAS DE RENFORT SANS ACCOMPAGNEMENT !!

La prestation de renfort est une prestation qui consiste en la présence temporaire d'un-e assistant-e au sein du milieu d'accueil pour répondre à des objectifs définis dans le cadre d'un accompagnement.

Au sein du Tisserand, le renfort est assuré par le Service Accueil Assistance de l'ASBL Promemploi et répond aux principes suivants :

- Il est mis en place en lien avec une démarche inclusive du milieu d'accueil
- Il est lié à la présence ou préparation à l'accueil futur d'un enfant en situation de handicap
- Il est assuré par le personnel du service Accueil Assistance de manière régulière (dans la mesure du possible) selon l'horaire défini avec le milieu d'accueil et acté dans l'avis de cellule (voir projet de service / renfort)
- Il doit permettre d'atteindre les objectifs définis dans le projet d'accompagnement entre le milieu d'accueil et le service
- Il est donc limité dans le temps : son caractère temporaire vise à amener le milieu d'accueil à trouver « petit à petit » les moyens qui lui permettront d'assurer de manière autonome l'accueil de tous les enfants du groupe
- Il ne peut en aucun cas répondre à un manque de personnel structurel au sein du milieu d'accueil. Il représente du personnel supplémentaire et ne compte pas dans l'effectif d'encadrement.
  Conditions du renfort Tisserand :
  - > *1 puériculteur/trice pour 7 enfants présents en milieu d'accueil collectif,*
  - > *1 accueillant-e pour 5 enfants présents en milieu d'accueil familial.*
- Il doit faire l'objet par le milieu d'accueil d'une information aux parents

« LA DIFFÉRENCE EST CETTE CHOSE MERVEILLEUSE QUE NOUS AVONS TOUS EN COMMUN »

Nelly Biche De Bière

3.3.1. RÔLES ET LIMITES DE L'ASSISTANT « RENFORT »

L'assistant-e « renfort » qui intervient en renfort dans un milieu d'accueil est un-e intervenant-e supplémentaire dans l'équipe afin de garantir la qualité de l'accueil et de permettre de meilleures conditions d'accueil à tous les enfants du groupe tout en favorisant l'intégration de l'enfant en situation de handicap au sein de ce groupe. Il n'est donc pas un « spécialiste du handicap » ni le « référent » de l'enfant en situation de handicap présent dans le groupe.

Concrètement, il assume ponctuellement toutes les tâches quotidiennes de la même manière que les autres professionnel-le-s du milieu d'accueil (soins[7] aux enfants, animations et jeux avec les enfants, rangement des locaux, repas, etc.), excepté les arrivées et les retours auprès des parents. Il prend soin indistinctement des enfants du groupe concerné et ce, dans le but de permettre au milieu d'accueil de se centrer sur sa mission d'inclusion.

Le groupe d'enfants ne peut pas être sous la responsabilité exclusive de l'assistant-e (c'est-à-dire sans qu'un autre membre du personnel du milieu d'accueil soit physiquement présent dans le groupe).

Le renfort :

> peut être éventuellement proposé par le Tisserand afin de permettre à une équipe de rencontrer, ponctuellement, le réseau entourant l'enfant en situation de handicap.

> permet un allègement de la charge de travail que représentent les tâches habituelles et le maintien d'une qualité d'accueil pour tous.

> favorise le partage d'expériences et la réflexion entre les professionnel-le-s du milieu d'accueil et les assistant-e-s ainsi qu'avec les intervenant-e-s du Tisserand pour travailler et réfléchir l'inclusion.

> libère du temps, du temps pour « prendre le temps ». Du temps pour investir chaque tâche et l'enrichir en termes d'écoute, de présence, d'échanges avec l'/les enfant(s). Du temps pour mettre en place de nouvelles manières de faire et d'être, pour une inclusion harmonieuse, enrichissante pour tous.

> permet de dégager du temps pour que les professionnel-le-s du milieu d'accueil puissent :

- Etre davantage présent-e-s à l'enfant en situation de handicap et à tous les enfants
- Rechercher comment favoriser les interactions entre l'enfant ayant des besoins spécifiques et les autres enfants
- Dialoguer professionnellement avec les collègues, les assistant-e-s, les parents de l'enfant ayant des besoins spécifiques, les autres parents, l'intervenant-e Tisserand de manière à enrichir le vécu de l'inclusion
- Réfléchir à un projet d'observation en lien avec l'accueil de cet enfant en situation de handicap (qui, quand, comment, grille…) et… passer à l'action « observation », « prise de notes » et « croisement des regards » qui s'ensuit (quand, comment,…)

7 Sauf actes médicaux

- Réfléchir :
  - aux jeux
  - aux mises en situation proposées
  - à l'organisation de l'espace, des groupes
  - à l'organisation du temps

  et tester des ajustements, enrichissements favorisant l'inclusion de l'enfant en situation de handicap et les interactions entre tous

Les compétences de base des professionnel-le-s peuvent être dynamisées grâce au temps dégagé par le renfort dans le cadre de l'accueil d'un enfant demandant une écoute, une attention différente, particulière.

Cette réflexion, l'affinement et l'enrichissement des pratiques rejailliront positivement sur l'accompagnement de tous les enfants et de toutes les familles.

3.3.2. DÉBUT ET FIN D'UN RENFORT

Le renfort au sein d'un milieu d'accueil prend cours à la date fixée dans la convention à condition que ce document soit signé par les deux parties.

3.3.3. RÉUNION DE PRÉPARATION DU RENFORT

- La mise en place du renfort est préparée avec l'équipe au complet/l'accueillant-e/les co-accueillant-e-s :
- Présentation de l'assistant-e
- Cadre et rôle du renfort
- Particularités du milieu d'accueil (organisation) et détermination du mode de communication entre l'équipe et les assistant-e-s
- Préparation du premier jour « renfort » de l'assistant-e :
  - Qui accueille l'assistant-e, l'informe ?
  - Document « photo/affichette » qui présente tant l'assistant-e que le service Tisserand à destination des parents

De manière générale, un renfort peut être clôturé si :

- Les objectifs fixés dans le projet de renfort ont été atteints et/ou si l'évolution de la situation ne justifie plus de renfort au sein du milieu d'accueil
- L'enfant en situation de handicap - autour duquel le projet de renfort du milieu d'accueil avait été construit - quitte le milieu d'accueil
- Le milieu d'accueil ou le Tisserand souhaite mettre un terme à la collaboration pour toute autre raison moyennant un préavis de deux semaines adressé par écrit à l'autre partie
- Le milieu d'accueil ne respecte pas les modalités définies dans la présente convention après une première interpellation du Tisserand

Dans certaines circonstances, il peut être décidé de suspendre temporairement le renfort pour une période donnée. Cette décision peut être prise par le service après discussion avec le responsable du milieu d'accueil (par exemple : enfant malade, vacances de l'enfant,…).

Le Tisserand peut proposer au milieu d'accueil, sur base d'une réflexion en équipe, une période sans renfort de manière à réévaluer ensuite avec l'équipe la nécessité de celui-ci.

Toute fin de renfort est également préparée.

3.3.4. PASSAGE DU RENFORT EN REMPLACEMENT

Le renfort est assuré par le service Accueil Assistance qui propose également un service payant de remplacement de personnel pour milieu d'accueil.

Lorsque les conditions d'encadrement Tisserand ne sont pas remplies, l'assistant-e en renfort se retire.

Conditions du renfort Tisserand :

- *un-e puériculteur/trice (présence réelle) pour 7 enfants en milieu d'accueil collectif*
- *un-e puériculteur/trice pour 5 enfants en milieu d'accueil familial*

Cependant, le milieu d'accueil a la possibilité de faire basculer l'assistant-e en renfort en assistant-e de remplacement. Dans ce cas, ces heures de remplacement de personnel seront facturées par Accueil Assistance au milieu d'accueil

Tarif horaire remplacement en personnel Accueil Assistance :

2 h	3 h	4 h	5 h	6 h	7 h	8 h	9 h	10 h
34,50 €	51,75 €	69 €	86,25 €	103,50 €	120,75 €	138 €	155,25 €	172,50 €

Un courriel de constat sera envoyé par Accueil Assistance au responsable du milieu d'accueil, copie au Tisserand.

Le/la co-gestionnaire Tisserand contacte le/la responsable du milieu d'accueil, le jour même ou le lendemain de manière à revoir les horaires de renfort ou la convention si nécessaire.

« LA NATURE CRÉE DES DIFFÉRENCES, LA SOCIÉTÉ EN FAIT DES INÉGALITÉS »
Ben Jelloul

3.4. Formation

QUOI ?

Modules généralistes et thématiques autour de l'inclusion et du handicap

Journées inter milieux d'accueil sont organisées afin de pouvoir échanger entre milieux d'accueil

POUR QUI ?

- Pour les professionnel-le-s des milieux d'accueil

Ces modules généralistes (le « module 1 – pré-requis » et le « module 2 – module de base ») sont les deux premières étapes d'une réflexion sur l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance.
Ils sont incontournables pour pouvoir participer aux modules thématiques qui suivront et où différentes facettes de l'inclusion seront approfondies.

3.4.1. MODULE 1 - PRÉREQUIS

« HANDICAP : MA DIFFÉRENCE, MES REPRÉSENTATIONS, MES ÉMOTIONS, LES RECONNAÎTRE POUR APPRÉHENDER LA RÉALITÉ PLUS LIBREMENT »

Contenu
Ce module permettra d'appréhender les émotions suscitées en nous face à la différence et au handicap et plus particulièrement :

- Moi, ma différence
- Vocabulaire utilisé à propos du handicap : ce qu'il révèle et ce qu'il peut induire
- Mises en situation de sensorialité et communication différenciées

Objectifs
Re-découvrir l'importance d'écouter nos émotions et de repérer nos projections face au handicap :

- Susciter le ressenti émotionnel et la réflexion
- Apprendre à mieux se connaître, à reconnaître ses limites et ses émotions face au handicap
- Accueillir la différence et les difficultés rencontrées et percevoir les effets positifs de ce vécu
- Susciter la réflexion autour des notions de différence et de handicap

Méthodologie
Mises en situation, utilisation de supports vidéo, photo langage, prise de parole

Nous veillons au respect et à la bienveillance dans le groupe. L'expression ou le souhait de non-expression sont respectés.

3.4.2. MODULE 2 - MODULE DE BASE

« ACCUEILLIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP »

Contenu
Ce module vise à balayer les différentes facettes de l'accueil d'un enfant en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance :

- Le projet d'accueil et signes de « bienvenue à la diversité »
- La demande d'accueil - analyse
- Le respect du rythme de chacun (parent-s, enfants, professionnel-le-s, …)
- Le vécu parental
- L'accueil ordinaire >< l'accueil thérapeutique
- Le réseau

Objectifs

- Réfléchir et/ou anticiper l'accueil d'un enfant en situation de handicap dans ses différentes dimensions tant émotionnelles, relationnelles qu'organisationnelles.
- Attirer l'attention sur les points de vigilance à prendre en considération à différents moments de l'accueil.

Méthodologie
Utilisation de supports vidéo, apports théoriques, guides de référence, partage d'expériences

3.4.3. JOURNÉES INTER MILIEUX D'ACCUEIL (JIMA)

Le Tisserand organise des journées inter milieux d'accueil

Ces journées, informatives et basées sur l'échange entre pairs, sont à destination des professionnel-le-s de l'accueil de la petite enfance.

Exemples de JIMA déjà réalisées :

- « En attendant un diagnostic, un enfant nous attend » – Nourrissons notre créativité : jeux, petit matériel, livres, magazines, vidéos,...
- « J'aimerais en parler » à qui ? Comment ? ... ? – Cet enfant ne s'assied pas; il m'inquiète; j'ai appris que;...
- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap : réfléchir l'aménagement et l'utilisation des espaces de vie (témoignages de l'association « Une Souris Verte » à Lyon)

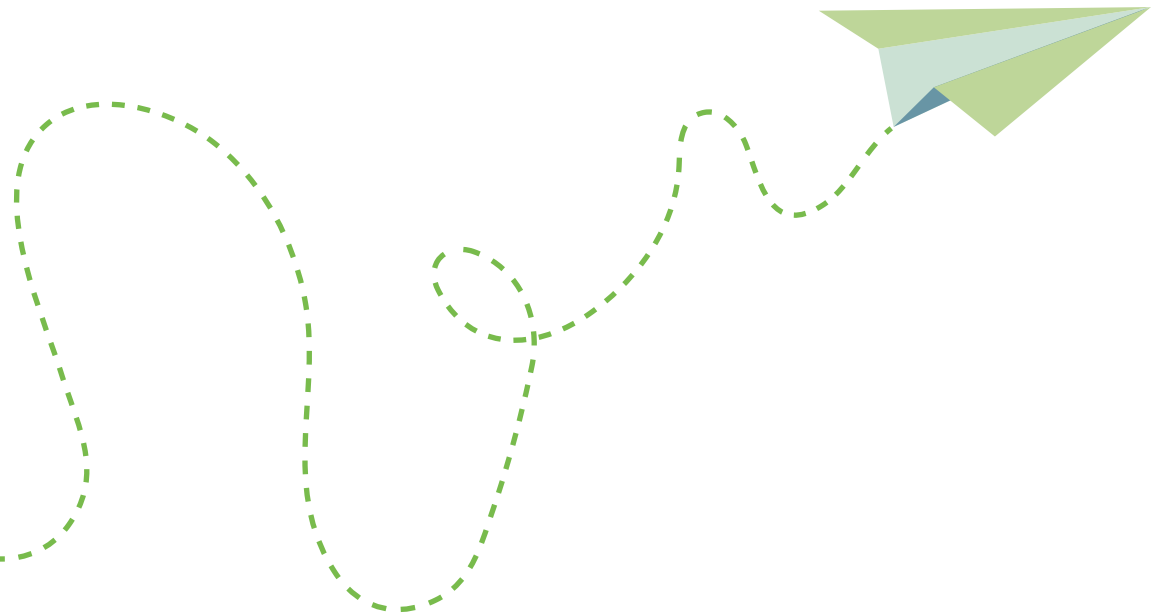

Wallonie AViQ Agence pour une Vie de Qualité Familles Santé Handicap

ONE OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

UNION EUROPÉENNE Fonds social européen

le tisserand

tissons son avenir

ASBL Promemploi
Rue des Déportés 140
6700 Arlon
063/242528
letisserand@promemploi.be
www.promemploi.be

Réalisation CDR studio36 063 44 00 67